

# Hygiène et étiquetage en point de vente collectif

## Objectifs

Connaître la réglementation sanitaire applicable à un point de vente collectif et être capable d'utiliser les outils nécessaires à son respect.

## Enjeux

Le Réseau des Boutiques Paysannes d'Occitanie souhaite donc former les adhérents de toute nouvelle boutique sur la réglementation sanitaire en point de vente collectif afin de s'assurer du respect de ces normes. Par ailleurs les producteurs sont également tenus de suivre la réglementation en matière d'étiquetage de leurs produits proposés à la vente.

## Pré-requis

Les membres producteurs de la boutique paysanne de Gignac

## Contenu

- Séance 1 : Rappel de microbiologie alimentaire - Présentation de la nouvelle réglementation Européenne en matière d'hygiène alimentaire - La chaîne du froid - le protocole de nettoyage et désinfection - Règles d'hygiène  
- Séance 2 : Application de la méthode HACCP en point de vente collectif et auto-contrôles - traçabilité - DLC et DLUO - mentions obligatoires pour l'étiquetage en remise directe  
En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

### Tarifs

Pour les non éligibles VIVEA, nous contacter

### Plus de renseignements

Responsable formation : Cécilia Darboure  
adearl@yahoo.fr  
ADEAR (R) Languedoc Roussillon  
Mas de Saporta - Maison des Agriculteurs  
34875  
LATTES cedex  
Tel. 04.67.06.23.67

**Taux de satisfaction :** %

Repas tiré du sac



**Modalités d'accès :**

## Dates, lieux et intervenants

**22 janv 2018**

09:30 - 17:00 (7hrs)

Escale Locale Zone - Zone Cosmo, Avenue Pierre Yoann ROBERT, formateur du CFPPA de Florac et  
Mendes France  
34150 GIGNAC  
Pascale Mejean animatrice du réseau des Boutiques Paysannes.

## Co-organisateur(s)



## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à